



GT « remplacement » 18 mars 2016

Présents :

Pour l'administration : M. Faisy **SG**, Mme Méry **IEN-A**, Mme Rufas (**Chef de la DPE**), 3 **IEN** (M. Vanhuyse IEN REP+, M. Delourme IEN Blagnac, Mme Estival IEN Muret)

3 directeurs convoqués par l'administration.

Pour FO : Lalande Christophe, Mascaras Daniel

IA : Notre objectif est d'élaborer une charte sur le remplacement pour la prochaine rentrée avec une dimension pédagogique ainsi que de répondre aux questions posées lors des instances notamment par FO sur le remplacement.

Ce GT n'a pas vocation à ré-aborder la problématique des moyens, déjà vue en CTSD, mais d'effectuer un travail sur l'organisation de la mission de remplacement (livret dans la classe, livret dans l'école...) et de créer une homogénéité des pratiques sur l'ensemble du territoire dans la gestion des remplacements afin que les TR puissent prendre leurs fonctions le plus rapidement possible.

FO : Nous sommes très surpris d'apprendre que ce GT n'a pas vocation à aborder la question des moyens. L'Inspecteur d'Académie nous a renvoyés à ce GT pour cette question.

Nous rappelons qu'il y a eu de nombreuses mobilisations sur cette question, 2 grèves, un rassemblement au CTSD dans lequel un avis unanime des organisations syndicales a été adopté demandant « le recrutement immédiat de personnels soit par la liste complémentaire du concours, tout à fait possible réglementairement, soit par intégration d'enseignants par Ineat ».

Cela est aussi possible vu la situation d'urgence. Des dizaines de collègues sont en disponibilité et en attente d'intégration pour priorité légale de rapprochement de conjoint.

La situation du département sur le remplacement c'est, selon les chiffres que vous nous avez enfin communiqués suite à nos multiples demandes : 6000 journées d'absences non remplacées sur le département, de septembre à décembre 2015, et 2000 journées non remplacées en janvier 2016.

Comment faire dans les classes ? Des élèves répartis sont parfois assis par terre par manque de place. Avec les effectifs qui sont pratiqués dans notre département, répartir les élèves pose des problèmes de fonctionnement et de sécurité. Un enseignant non remplacé dans une maternelle de 4 classes par exemple c'est 32 élèves à répartir sur 3 classes, ce qui fait plus de 40 élèves par classe. C'est impossible !

Nous rappelons également qu'un courrier a été envoyé par FO, FSU, CGT et SUD à l'Inspecteur d'Académie concernant le « protocole » dans les REP +. Nous avons indiqué notre désaccord avec ce « protocole » qui institutionnalise le non-remplacement, oppose les collègues entre eux et entend faire jouer aux directeurs un rôle incompatible avec leur fonction. Nous avons indiqué le caractère non réglementaire de ce « protocole ». Nous demandons une réponse écrite.

Pour finir, nous indiquons que FO ne co-rédigera pas de « charte ». Un titulaire remplaçant est un PE avec le même statut que les autres PE. Nous ne voyons pas la pertinence d'une « charte » spécifique.

IA : Puisque vous voulez revenir sur la question des moyens, dans les instances du 1^{er} degré, l'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il essaie de faire au mieux pour la rentrée 2016 (35 postes de brigade formation continue sont créés et nous souhaitons aller jusqu'à 50 postes). Il n'y a pas de possibilité de faire appel aux Inéat/Exeat ou à la liste complémentaire car nous sommes en surconsommation donc pour l'instant nous n'envisageons pas de recruter. La situation est dégradée comme vous l'avez dit, et c'est lié au fait qu'il y a eu des créations de postes mais pas de TR. Il y a 9 surnombres à l'heure qu'il est.

FO : Que se passera-t-il quand nous serons en sous-consommation ?

IA : On avisera... les contractuels sont une possibilité, pas la seule...

Sur le cas particuliers des ZIL REP+, les PE absents ne peuvent pas tous être remplacés. L'IA et la Rectrice l'ont pris en considération avec des créations de postes. Les ZIL Rep+ remplacent sur des temps de formation, c'est la seule formation que l'on maintient coûte que coûte !

On peut aussi reporter la formation si le ZIL REP+ manque et ainsi ne pas prendre des moyens de remplacement ailleurs. Les autres ZIL Rep+ iront alors remplacer ailleurs. Le fait que des BD soit bloqués en REP+ est une partie du problème, on a tenu à maintenir les temps de concertation REP+ envers et contre tout. On peut réfléchir à ce qui est le mieux tout en maintenant cette possibilité (le report de la formation).

FO : Nous prenons acte des 35 postes créés mais quand l'IA a pris ses fonctions, il avait estimé qu'il fallait 8.5% de TR, on est à 7.1%. Il manque donc 1,4% de remplaçants, ce qui équivaut à 100 postes... aux dires de l'IA lui-même ! FO évalue les besoins à beaucoup plus. Nous entendons ce que vous dites mais nous vous renvoyons aux 6000 et 2000 journées non remplacées. Vous créez 35 postes mais il y a 3000 élèves de plus !

IA : Le nombre de journées remplacées correspond à 80% de remplacement, ce qui n'est pas idéal mais ce n'est pas si mal.

FO : Les surnombres en début d'année font que les 1ers mois de l'année scolaire sont les moins problématiques. Mais à partir de janvier, c'est de pire en pire car les surnombres sont bloqués. Avant, des enseignants étaient recrutés en cours d'année. Preuve en est que l'année dernière vous avez essayé de recruter des contractuels, mais ce n'est pas ce que nous demandons. 50 brigades ne seront pas suffisantes pour faire face aux besoins.

IA : Nous allons faire remonter la demande au ministère mais ce n'est pas ici qu'on va créer ces postes.

FO : Nous interviendrons aussi au niveau du ministère. 2000 journées non remplacées en janvier c'est colossal et ça va empirer. En attendant ce sont les PE qui doivent faire les répartitions. S'il vient à se passer quelque chose de dramatique, il faudra que l'administration, que le ministère prenne ses responsabilités. Quant à reporter la formation REP+, est-ce que vous nous garantisiez que la formation aura bien lieu ? Restera-t-il des journées ?

IEN : Nous avons tout fait pour assurer la formation REP+, aidée par des BD FC. Comment réussir à assurer la formation si les remplacements prévus ne sont pas possibles au dernier moment ? Soit on annule ou repousse la formation, soit les PE vont partiellement à la formation.

FO : Le directeur porterait la responsabilité pour savoir qui reste et qui part à la formation ?

IA : L'EN peut le faire si nécessaire mais on laisse le choix à l'équipe de le faire. Il faudrait des remplaçants en réserve. On peut en rêver mais ça n'arrivera pas. Les élèves ont quand même de l'enseignement, c'est mieux que rien de pouvoir les accueillir.

FO : Il faut souligner que beaucoup de collègues vont travailler malades, ne participent pas à des instances de droit, s'auto-censurent car ils savent qu'ils ne seront pas remplacés ! Donc la situation du non-remplacement pourrait être bien pire sans des collègues d'une grande bonne volonté. Il est à souligner que les collègues sont en souffrance quand des élèves sont répartis et il est faux de dire qu'il y a quand même de l'enseignement pour les élèves répartis.

IA : Il faudrait que l'enseignement des élèves répartis soit aussi assuré. Il existe des classes à multiples niveaux. Les circonstances sont difficiles mais c'est dérangeant que les élèves répartis n'apprennent pas, il faut mettre en place des outils pour qu'ils ne soient pas juste au chaud. C'est un peu choquant de nier cela.

FO : La responsabilité du remplacement incombe à l'institution, pas aux PE. Nous demandons une réponse écrite sur le protocole mis en place pour les TR en REP+. Il y a des problèmes réglementaires et légaux. Un document écrit institutionnalise la répartition des élèves mais il est problématique de répartir les élèves.

IA : Nous ne sommes pas d'accord et cela ne pose pas de souci réglementaire.

FO : Nous souhaitons une réponse écrite rapide sur ce sujet car nous sommes en désaccord. La charte fait allusion aux problèmes de sécurité, comment les PE sont-ils censés les juger ? Il est évident que cela pose des problèmes de se retrouver à 35 élèves + des adultes dans une classe.

IA : C'est une commission de sécurité qui peut dire cela. Par exemple, certaines classes ne peuvent pas accueillir plus de 19 personnes quand il n'y a qu'une sortie...

FO : Nous aimerions savoir combien de remplaçants ZIL sont bloqués sur remplacements longs.

IA : Sur 225 ZIL, 47 sont bloqués sur des congés longs (+ de 15 jours).

Qui serait intéressé par la proposition initiale d'établir un document de travail ? Ou au moins commenter ce qu'on pourrait mettre nous-mêmes en place ? On pourrait imaginer comme sur la REP+ des outils avec les horaires de récréation, le plan d'évacuation, des infos pratiques pour le remplaçant...

FO : Cela existe déjà dans beaucoup d'endroits mais il y a un gouffre entre un tel outil et un outil qui « permettrait aux élèves répartis de continuer à apprendre ».

IA : Il peut y avoir différents outils.

FO : Si cet outil demande un important travail supplémentaire aux équipes, il risque d'être rejeté car elles ont déjà énormément de travail. De plus, cet outil ne doit pas être mis en place pour masquer les soucis liés au non-remplacement.

IA : L'outil ne sera pas imposé. Il faudrait juste qu'il existe un outil par école. Nous ne nions pas le problème de remplacement mais justement il faut se doter de ces outils pour faire face. Cela n'est pas incompatible avec plus de remplaçants.

FO : Voulez-vous un outil pour fonctionner normalement quand il y a un remplaçant ou bien un outil pour fonctionner anormalement quand il n'y a pas de remplaçant ? Le terme de charte n'a pas lieu d'être. Les TR ont les mêmes obligations de service que les autres PE.

IA : Nous ne ferons pas une telle charte, ce seront seulement des outils ou des modalités pour aider les TR et les PE en général. Nous admettons que ce sera plus simple à mettre en place pour un directeur complètement déchargé que pour un directeur qui n'aurait qu'un jour de décharge. L'objectif est de faciliter le travail pour tous. Nous avons bien entendu vos demandes de moyens.

FO : Nous portons également quelques revendications de collègues : c'est bien que la fiche de suivi soit maintenant envoyée à tous les TR comme l'avait demandé FO, mais il faudrait un outil pour contrôler au mieux ce qui a été payé et quand. Autre aspect : le paiement des primes REP et REP + pour les TR. Le paiement au 1/30 est un souci car la prime n'est touchée que les jours travaillés. En cas de remplacement, que deviennent les primes REP les samedis et dimanches ? Le TR ne les touche pas, le titulaire non plus. 2/7 de la prime disparaissent ! Nous attendons une réponse écrite sur ce sujet.

Nous avons aussi un profond désaccord avec les calculs ARIA. Quand ARIA se trompe, l'administration doit corriger.

IA : La consigne du ministère est claire, nous devons suivre ARIA donc il vous faut intervenir au niveau national.

